

Délibération n°2022-04-22

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Garantie d'emprunt – Office Public de l'Habitat Corrèze Habitat
– Construction nouvelle gendarmerie, à Bort-les-Orgues**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 septembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bujon Marc	à	Gilles Magrit	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard	Prabonneau Sylvie	à	Suzanne Bourroux
Coutaud Pierre	à	Dominique Miermont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Rougerie Christine	à	Jacqueline Cornelissen
Delibit Sandra	à	Marilou Padilla Ratelade	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste (représenté) ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Laurent Nathalie (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Saugerat Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Urbain Jean-Yves.

Christophe Arfeuillère ne prend part ni au débat, ni au vote.

Délibération n°2022-04-22

Le président explique qu'un projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie est à l'étude sur la commune de Bort-Les-Orgues. Ce projet sera porté par l'Office Public de l'Habitat Corrèze Habitat.

Il convient, afin d'assurer le dépôt de ce projet de gendarmerie, auprès du Ministère de l'Intérieur, et dans l'attente de connaître le montant d'emprunt nécessaire à la réalisation de cette opération, de statuer sur le principe d'une garantie à 100% des emprunts à souscrire en vue de sa réalisation.

Les emprunts, à souscrire par l'Office Public de l'Habitat Corrèze Habitat, maître d'ouvrage du projet, sont spécifiquement dédiés à ce type d'équipement d'intérêt public. Ils doivent être entièrement cautionnés par une ou plusieurs collectivités ou leur groupement. Cette garantie est un préalable à la réalisation du projet.

La commune de Bort-Les-Orgues assurera la garantie à hauteur de 50% de l'emprunt à souscrire. Il est proposé que Haute-Corrèze Communauté assume les 50% restant.

Le conseil communautaire sera saisi, à nouveau, en vue de délibérer :

- sur le montant du financement ;
- sur le futur contrat et son contenu.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DONNE** son accord de principe de garantie, à hauteur de 50%, pour la souscription d'un emprunt par l'Office Public de l'Habitat Corrèze Habitat, relatif au projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie, à Bort-Les-Orgues.

A l'unanimité	
Votants	80
Pour	80
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 29 septembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier

